

Quelles obligations s'imposent à une entreprise qui déploie un système d'IA à haut risque ?

Réponse courte

L'entreprise qui déploie un système d'IA à haut risque est soumise à des **obligations strictes** en tant que déployeur au sens de l'AI Act. Elle doit utiliser le système conformément aux instructions du fournisseur, assurer une **supervision humaine** par des personnes compétentes, vérifier la pertinence des données d'entrée, conserver les **logs** pendant au moins 6 mois et signaler tout dysfonctionnement au fournisseur et à l'autorité compétente.

L'employeur doit aussi informer la **délégation du personnel** (article L.261-1) lorsque le système traite des données personnelles, et réaliser une **AIPD** (article 35 RGPD). L'article L.251-1 impose une vigilance sur l'absence de discrimination dans les résultats. Le non-respect expose à des **sanctions AI Act** pouvant atteindre **15 millions d'euros** ou 3 % du chiffre d'affaires mondial.

Définition

Le **déployeur** au sens de l'AI Act est toute personne physique ou morale qui utilise un système d'IA sous sa propre autorité dans un cadre professionnel. À la différence du fournisseur qui développe le système, le déployeur est responsable de son utilisation conforme et de la protection des droits des personnes affectées par les résultats du système.

Les obligations du déployeur sont conçues pour garantir que l'utilisation effective du système reste conforme à sa conception et ne porte pas atteinte aux **droits fondamentaux**. Le déployeur ne peut pas se décharger de sa responsabilité sur le fournisseur : il doit activement superviser, contrôler et documenter l'utilisation du système.

Questions fréquentes

Combien de temps conserver les logs d'un système IA à haut risque ?

L'article 26 de l'AI Act impose la conservation des logs pendant au moins 6 mois. Cette traçabilité est essentielle pour démontrer la conformité en cas de contrôle par l'autorité ou de contestation par un salarié.

Faut-il une analyse d'impact pour déployer un système IA à haut risque ?

Oui. L'article 27 de l'AI Act impose une analyse d'impact sur les droits fondamentaux et l'article 35 du RGPD impose une AIPD pour les traitements à risque élevé. Les deux analyses doivent être réalisées avant le déploiement.

Le déployeur peut-il se décharger de sa responsabilité sur le fournisseur ?

Non. Le déployeur porte une responsabilité propre sur l'utilisation effective du système. Il ne peut pas se retrancher derrière la conformité du fournisseur. Les obligations AI Act, RGPD et Code du travail sont cumulatives.

Que faire en cas d'incident sur un système IA à haut risque ?

Il faut suspendre le système si nécessaire, signaler au fournisseur et à l'autorité compétente, documenter l'incident et les mesures correctives. Cette procédure découle de l'obligation de signalement prévue par l'article 26 de l'AI Act.

Quelles obligations pour une entreprise déployant un système d'IA à haut risque ?

L'article 26 de l'AI Act impose au déployeur d'utiliser le système conformément aux instructions, d'assurer une supervision humaine, de vérifier les données d'entrée, de conserver les logs 6 mois minimum et de signaler les dysfonctionnements.

Quelles sanctions pour un déployeur non conforme à l'AI Act ?

L'article 99 de l'AI Act prévoit des sanctions pouvant atteindre 15 millions d'euros ou 3 % du chiffre d'affaires mondial pour non-conformité aux obligations applicables aux déployeurs de systèmes à haut risque.

Conditions d'exercice

Les obligations du déployeur couvrent l'ensemble du cycle d'utilisation du système.

Obligation	Détail
Utilisation conforme	Respecter strictement les instructions d'utilisation fournies par le développeur
Supervision humaine	Désigner des personnes compétentes, formées et habilitées à intervenir
Pertinence des données	Vérifier que les données d'entrée sont pertinentes au regard de la finalité
Conservation des logs	Conserver les journaux d'événements générés automatiquement pendant au moins 6 mois
Signalement	Informers le fournisseur et l'autorité compétente de tout risque ou dysfonctionnement
Information des personnes	Informers les personnes concernées de l'utilisation d'un système d'IA à haut risque
AIPD	Réaliser une analyse d'impact sur la protection des données (RGPD Art. 35)
Consultation délégation	Informers préalablement la délégation du personnel (Art. L.261-1)

Modalités pratiques

La mise en conformité du déployeur suit un processus structuré avant, pendant et après le déploiement.

Phase	Actions
Avant le déploiement	Obtenir la documentation technique du fournisseur ; réaliser l'AIPD ; informer la délégation du personnel ; former les superviseurs
Au déploiement	Vérifier la configuration conforme aux instructions ; tester le système sur des données représentatives ; mettre en place les procédures de supervision
En fonctionnement	Superviser les résultats ; conserver les logs ; signaler les incidents ; auditer périodiquement les performances et les biais
En cas d'incident	Suspendre le système si nécessaire ; signaler au fournisseur et à l'autorité ; documenter l'incident et les mesures correctives

Pratiques et recommandations

Formaliser les procédures de supervision humaine dans un document interne précisant les rôles, les responsabilités, les seuils d'alerte et les modalités d'intervention.

Former les superviseurs désignés aux spécificités du système et à la détection des résultats anormaux ou discriminatoires, avec des sessions de mise à jour régulières.

Archiver les logs et la documentation de manière sécurisée et accessible, en anticipant les demandes de contrôle par la CNPD ou l'autorité nationale AI Act.

Contractualiser avec le fournisseur un niveau de service incluant la maintenance, les mises à jour de conformité, la transmission des incidents et le support technique en cas de dysfonctionnement.

Cadre juridique

Référence	Objet
AI Act - Article 26	Obligations du déployeur de systèmes d'IA à haut risque
AI Act - Article 27	Analyse d'impact sur les droits fondamentaux pour les déployeurs
AI Act - Article 99	Sanctions : jusqu'à 15 M EUR ou 3 % du CA mondial
RGPD - Article 35	AIPD obligatoire pour les traitements à risque élevé
Art. L.261-1	Information préalable de la délégation du personnel
Art. L.251-1	Non-discrimination dans les résultats du système

Le déployeur ne peut pas se retrancher derrière la conformité du fournisseur : il porte une responsabilité propre sur l'utilisation effective du système. Les obligations AI Act, RGPD et Code du travail sont cumulatives et doivent être satisfaites simultanément.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.